

Zeitschrift: Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 11 (1985)

Heft: 2

Rubrik: Nos félicitations!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un événement

Les longs travaux préparatoires qui furent aussi une période d'enthousiasme pour ceux qui les réalisèrent ont abouti, le 15 juin 1985, à la réunion de l'assemblée constituante de l'Association européenne d'orchestres d'amateurs. Cette assemblée, qui marquait la fin d'une étape ouvrait aussi un âge nouveau. Le vrai travail peut maintenant commencer. Les questions, les problèmes pouvant être traités par cette association ne manquent pas. Et la volonté de le faire ne fait pas défaut non plus. L'idée de créer cet organisme revient à l'origine au président de notre commission musicale, René Pignolo. C'est à lui qu'il faut en attribuer la paternité. Qu'il soit remercié de toute la peine qu'il s'est donnée. Et réjouissons-nous qu'aussi, il ait été choisi pour son premier président. L'enfant qu'il a baptisé, il a maintenant la charge de l'élever, de le faire grandir. Toutes mes félicitations à René Pignolo et pour ce qu'il a réalisé, et pour son élection.

L'assemblée constituante était placée sous une bonne étoile. On n'y fit pas de longs discours. On se borna à signer la convention faisant foi de la fondation de l'association, accord qui fut scellé ensuite par une collation qu'offraient la commune et le Kurverein de Grindelwald. Après cela, on passa à la musique. Nous avons été vraiment époustouflés de voir ce que René Pignolo et Markus Zemp ont été capable de mettre en forme en quelques heures de répétition. Ils ont montré de quoi des musiciens amateurs peuvent être capables.

Nous présenterons plus tard la structure et les premières activités de l'association européenne d'orchestres d'amateurs. Pour l'instant, nous nous contenterons d'exprimer encore une fois notre joie et notre reconnaissance.

Jürg Nyffenegger, président central

Communications du comité central

1. Musique d'amateurs

C'est sous ce titre qu'aura lieu le 26 octobre au casino de Berne une manifestation réalisée en commun par la Société fédérale des orchestres, l'Union suisse des chorales et l'Association suisse de musique. Trois fanfares, quatre chorales, l'orchestre de Münsingen et un ensemble de musique de chambre de la SFO accompagneront les brèves allocutions de la conseillère nationale G. Aubry, de M. H. R. Dörig de l'Office fédéral de la culture et des présidents des trois associations mentionnées. Parmi les invités figurent des représentants de la presse, des milieux économiques, politiques et culturels. Cette manifestation sera commentée le 2 novembre à 14 heures sur DRS I, émission «Schweizermusizieren».

Un nombre limité d'entrées gratuites est mis à disposition des présidents et des chefs de nos orchestres. Les intéressés sont priés de les commander au président central.

2. Participation à la Foire de Bâle 1985

Le stand commun des trois associations susmentionnées à la Foire de Bâle 1985 a rencontré un grand succès. Remercions ici la Société de banque suisse, la Fédération des coopératives Migros et la direction de la MUBA pour leur généreux soutien.

3. Classeurs d'archives pour partitions d'orchestre

Toutes les sections de la SFO connaissent les classeurs dans lesquelles elles reçoivent les par-

titions de la bibliothèque. La bibliothèque centrale a besoin de nouveaux classeurs. Les orchestres intéressés à en recevoir eux aussi (sans étiquette) bénéficieront du rabais de quantité: – jusqu'à 50 classeurs: frs. 10. – la pièce – plus de 50 classeurs: frs. 9. – la pièce. Cette offre spéciale est valable tout le mois d'octobre. Adressez vos commandes à la bibliothécaire centrale, Mme K. Wagner-Engel, Bibliothèque centrale SFO, case postale 47, 3000 Berne 22. Les commandes entrées après le 4 novembre ne pourront malheureusement plus être prises en considération.

4. «Sinfonia»

Le dernier numéro de «Sinfonia» de cette année paraîtra au début de décembre. Il sera mis sous presse le 11 novembre 1985.

Nos félicitations!

Lors de leur assemblée ordinaire du 4 mai, les délégués de l'Union suisse des chorales a élue **Ernst Kleiner**, Oberrieden, nouveau président central, en remplacement de Max Dietelhelm. Nous remercions chaleureusement Max Dietelhelm pour s'être engagé aussi totalement au service des chorales, sans mesurer sa fatigue, et pour son exceptionnellement bonne collaboration avec la SFO. Nous adressons nos meilleurs vœux à Ernst Kleiner et nous réjouissons des fréquents rapports que nous aurons avec lui.

Procès-verbal de la 65e assemblée des délégués du 15/16 juin 1985 à Grindelwald

Ordre du jour

1. Salutations
2. Hommage aux disparus
3. Compte des présences et élection des scrutateurs
4. Procès-verbal de la 64e assemblée des délégués du 26.5.1984 à Brigue («Sinfonia» 1984, No 2)
5. Rapport du président au sujet de l'activité de la SFO durant l'exercice 1984 («Sinfonia» 1985, No 1)
6. Rapport de la bibliothécaire concernant l'exercice 1984 («Sinfonia» 1985, No 1)
7. Rapport de la commission musicale pour l'exercice 1984 («Sinfonia» 1985, No 1)
8. Comptes 1984 et rapport vérificateurs des comptes («Sinfonia» 1985, No 1)
9. Prévisions pour 1985 («Sinfonia» 1985, No 1)
10. Elections
 - 10.1 du président central
 - 10.2 complémentaires au comité
 - 10.3 des sections vérificatrices des comptes et de leurs remplaçantes
11. Propositions du comité
 - Programme de travail 1985/86 («Sinfonia» 1985, No 1, page 4)
12. Adhésion à l'Association européenne d'orchestres d'amateurs
13. Propositions des sections
14. Choix du lieu de l'assemblée des délégués 1986
15. Divers
16. Nomination de vétérans et de vétérans d'honneur

1. Salutations

Le président central Jürg Nyffenegger salue chaleureusement tous les délégués et les personnes qui les accompagnent, le comité central, la commission musicale et les membres d'honneur de la SFO. Il exprime sa satisfaction de voir que les délégués sont venus si nombreux à une assemblée qui se présente sous une forme inhabituelle, puisque, pour la première fois, dans l'histoire de la SFO, des hôtes européens y assistent, ceux qui, dans l'après-midi, fonderont l'Association européenne d'orchestres d'amateurs et qui, presque tous, participeront aussi aux ateliers musicaux. Ils représentent les associations de RFA, des Pays-Bas, du Liechtenstein. Il y a aussi une délégation de l'orchestre de Lyon car, en France, il n'existe pas encore d'organisation d'orchestres d'amateurs. Le président salue également la présence de M. Josef Luggen, représentant de la commune en même temps que du Kurverein de Grindelwald. L'Association suisse de musique a délégué M. Albert Lüthy.

Sont excusés MM Ueli Ganz, membre de la commission musicale de la SFO, ainsi que les membres d'honneur Ed. M. Fallet-Castelberg, Fritz Kneusslin et Carlo Olivetti. (Les salutations sont répétées en français.)

2. Hommage aux disparus

Les orchestres de Niederamt et de Zofingue ont perdu tous deux un de leurs fidèles membres au cours de l'année. Ce sont Ernst Kyburz-Pfister et Alfred Häusermann, tous deux membres vétérans de la SFO. Toutes les personnes présentes se lèvent et observent une minute de silence.

3. Compte des présences et élection des scrutateurs

39 orchestres sont représentés par 76 délégués qui ont emmené encore 9 membres de sections. 43 sections se sont excusées. 53 sections n'ont pas donné signe de vie. Hôtes étrangers compris, l'assemblée des délégués réunit en tout 92 personnes. MM André et Aebi sont choisis comme scrutateurs.

4. Procès-verbal de la 64e assemblée des délégués des 25/26 mai 1984 à Brigue

Le PC Nyffenegger remercie encore une fois la société d'orchestre de Brigue pour avoir organisé l'assemblée des délégués de l'année précédente. Le procès-verbal a été publié dans le second numéro de «Sinfonia» de 1984. Il est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport du président central concernant l'activité de la SFO durant l'exercice 1984

Le rapport a été publié dans le premier numéro de «Sinfonia» 1985. Le PC Nyffenegger évoque encore le stand commun de la SFO, de la AFN et de l'Union suisse des chorales à la Foire de Bâle. C'était la première fois que ces sociétés jouissaient de ce moyen de se faire connaître. Le rapport est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la bibliothécaire centrale pour l'exercice 1984

La bibliothèque est le cœur de l'association. La statistique publiée au rapport d'exercice montre le travail que doit fournir notre bibliothécaire. Tous les fonctionnaires des sections qui ont à faire avec la bibliothèque apprécient cette institution. Mais tous n'observent pas le règlement avec toute l'exactitude souhaitée. Et pourtant, en respectant les règles, on facilite le travail, on facilite la collaboration et l'on contribue à entretenir le capital de partitions dont la société dispose. De forts applaudissements viennent remercier la bibliothécaire et approuver son rapport.